



Club des Amateurs de Teckels

*Association des éleveurs, utilisateurs et amateurs de la race, affiliée à la Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France, reconnue d'utilité publique.*

Association de Race agréée par la Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE REUNION TELEPHONIQUE DU 18/10/2023

Présents : comité au complet :

Mmes Colette DAUDIER, Françoise LEMOINE, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN,
Mrs Gérard BERNIER, Sylvain COLOMER, Jacques DAUDIER, Roland FREY, Michel
MERCIER et Patrick MESTADIER.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Approbation PV de réunion du 06/10/2023 à Langon (33) :

Le procès-verbal de réunion du 06/10/2023 à Langon des membres élus du comité,
portant sur les votes internes de constitution du bureau et des commissions, est approuvé
à 9 voix pour et 1 abstention de Mme MELZER.

2 – Composition des commissions :

Les responsables devront soumissionner et composer leur commission avant la prochaine
réunion avec des adhérents engagés dans la spécialité.

3 – Communication :

Jacques DAUDIER va effectuer les premières modifications dans les 2 prochaines
semaines ;

a – Positionner l'organigramme du comité et des commissions sur le site CAT avec les
photos des membres élus.

b – Les communications officielles du comité et des délégations se feront par le biais du
site.

c – Les délégués diffuseront les informations de leurs prévisions et activités sur les pages
FB délégation et nationale.

d – Les communications entre responsables – comité, délégués, organisateurs, juges – se
feront par les adresses mails dédiées « teckelclubfrance ».

d – L'édition d'une revue semestrielle, à période fixe, doit être étudiée.

- e – Un tableau destiné aux adhérents qui ont diverses questions, sera posé sur le site. Il présentera l'organigramme du comité et les spécificités de chaque fonction et responsable pouvant répondre à leur interrogation. Il devra être finalisé pour la prochaine réunion.
- f – Un symbole « adhérent CAT » va être réalisé pour être joint automatiquement en annexe des portées déclarées par les adhérents et visibles sur le site de la SCC.

4 – Dérogation de saillie :

- a – L'étude des demandes de dérogation se fera en réunion de comité, au cas par cas et uniquement pour les membres du CAT.
- b – Les saillies effectuées hors réglementation explosent, notamment par des propriétaires non adhérents. Nous devons prendre une résolution pour limiter cette réalité.
- c – Des géniteurs ont été confirmés, peut-être par erreur, avant l'âge légal de 15 mois. Il y a lieu de revoir ces géniteurs en commission de juges spécialistes du Teckel pour contrôler la correspondance au standard de ces derniers.

5 – PV et CR de réunions :

Les PV et CR des réunions du comité et des commissions seront systématiquement diffusés aux adhérents, après approbation, sous forme de lettre d'information.

6 – Logiciel de gestion comptable :

Le logiciel Excel, support de la gestion comptable de l'association, n'est plus compatible avec les obligations des réglementations financières actuelles.
Nous devons choisir un nouveau logiciel correspondant à toutes nos obligations.

7 – Audit financier et commissaires aux comptes :

Afin de connaître les produits, charges et disponibilités de la trésorerie 2023, un audit financier serait souhaitable.
Jacques DAUDIER devra demander plusieurs devis auprès d'organismes comptables.
Un appel doit être fait auprès des adhérents de l'association pour obtenir l'accord de 2 membres afin de remplacer les censeurs, Mrs René KOLLER et Pierre-Alexis DEZARD, qui arrivaient en fin de mandat, soit le 7 octobre 2023.

8 – Date de la prochaine NE :

Plusieurs propositions sont étudiées :

- a – Michel MERCIER a reçu une proposition, sur un dossier bien construit, du délégué Raymond LIMOUSIN. La NE serait en annexe de l'exposition nationale de Châtel-Guyon, le samedi 03/08/2024, associée à une spéciale Teckel sur l'ECN du dimanche 04/08/2024.
 - b – Françoise LEMOINE évoque la possibilité de réaliser notre NE 2024 en lieu et place du Game Fair.
 - c – Elle propose également la participation de la NE durant la manifestation « Planète Dog », les 28 et 29/09/2024 à Fontainebleau.
- Après divers échanges et réflexions, la proposition d'organiser la NE 2024 à Châtel-Guyon est retenue.

9A – Calendrier des épreuves de travail :

Colette DAUDIER, lorsqu'elle était Présidente par intérim, avait demandé aux délégués de prévoir un agenda des épreuves possibles et souhaitables dans leur délégation.

Suite à son élection, elle a contacté les délégués et reçu leurs vœux d'organisation d'épreuves pour 2024. Le calendrier prévisionnel est pratiquement terminé.

Roland FREY, nouveau responsable de la commission utilisation, n'a pas pu en prendre connaissance, car son adresse mail interne au comité ne lui est pas encore dédiée.

Le calendrier sera récupéré du logiciel puis envoyé par mail pour ses vérifications et calage des dates d'épreuves.

9B – Calendrier expositions:

RE : Aucune proposition pour leur organisation n'est encore parvenue au comité.

Spéciales Teckel : plusieurs expositions sont déjà demandées ou en attente :

Amiens	Somme	CACS	18/02/2024
Mulhouse	Alsace	CACS	06/04/2024
Martigues	Bouches du Rhône	CACIB	21/04/2024
Lanton	Gironde	CACS	05/05/2024
Saint Briec	Bretagne	CACIB	12/05/2024
Montluçon	Allier	CACIB	02/06/2024
Saint Girons	Ariège	CACS	16/06/2024
Châtel-Guyon	Puits de Dôme	CACS	04/08/2024
Dijon	Côte d'Or	CACIB	29/09/2024
Metz	Moselle	CACIB	10/11/2024

10 – Commission « Règlements généraux » :

Patrick MESTADIER, responsable de cette commission, demande la création d'une adresse mail spécifique pour recevoir les doléances.

Chaque dossier fera l'objet d'une enquête, suivi d'un compte rendu pour statuer en réunion de comité.

Il propose le nettoyage intempestif des propos inconcevables écrits sur Facebook.

Il révèle que cette commission existe dans plusieurs autres pays européens.

11 – Auracle :

Jacques DAUDIER a eu une réunion avec M. LAGET. Ils ont convenu de finaliser la phase 1 avant la fin de l'année.

La phase 2, permettant les engagements et les paiements en ligne, sera réalisée à partir du cahier des charges défini précédemment. Son application pourrait être opérationnelle pour les engagements des premières épreuves 2024.

Le report des résultats à la SCC ne posera plus de problèmes par la jonction des interfaces.

12 – Dossier FANUCCI :

La demande de M. Philippe FANUCCI pour réintégrer le club après 2 ans de suspension est étudiée et soumise au vote.

À la majorité de 8 voix pour, une contre (Mme MELZER) et une abstention (M. COLOMER), le comité approuve sa réintégration, valable en enregistrant le paiement de sa cotisation CAT pour la période du 20/10/23 au 31/12/2024.

Elle est assortie d'une condition : ne plus créer de problème sous peine d'une nouvelle exclusion définitive. Un mail et un courrier relatant ces conditions vont être transmis à M. Philippe FANUCCI par la Présidente, Mme Colette DAUDIER.

13 – Dossier FOULOGNE :

Patrick MESTADIER propose de lui envoyer un courrier de rappel des conditions indispensables pour continuer à assurer un poste de déléguée régionale. Tous les membres du comité n'étant pas informés du dossier, Patrick MESTADIER fera un compte rendu de la situation pour apprécier la problématique avant la prochaine réunion et pouvoir décider en âme et conscience.

14 – Informations de Mmes LAFON et SAINT LEGER :

Patrick MESTADIER propose d'écrire un courrier à Mmes Emeline LAFON et Nathalie SAINT LEGER pour exprimer la compréhension du comité, suite aux problématiques rencontrées durant le concours de la coupe de France de broussaillage au petit gibier, à Lanty (58).

16 – Invitation SCC :

La SCC a formulé une invitation pour visiter ses locaux et effectuer une réunion commune en présentiel. Elle pourrait se réaliser en début d'année 2024, lorsque le comité actuel du club aura finalisé les premiers dossiers importants.

16 – Divers :

Michel MERCIER nous décline ses propositions pour dynamiser les délégations. Il va effectuer un état des activités avant modification de la carte des délégations. Des élections seront nécessaires pour combler tous les postes. Il pense pouvoir finaliser l'actualisation pour le 01/01/2025.

La SCC nous informe de sa quatrième édition du Trophée Christian Eymar Dauphin qui aura lieu le 28 janvier 2024 au Palais du Lac de Vichy. Cette Newsletter est accompagnée de la mise à jour du règlement du concours.

Réunion WUT du 14 10 2023 à Lucas (Italie) : M. Patrick MESTADIER, missionné par le comité pour cette réunion WUT, nous a fait une synthèse sur la journée et les mesures prises par les différentes nations présentes. Un rapport plus détaillé suivra pour la prochaine réunion de comité.

Fin de réunion : 18/10 /2023 à 22 H 25.

Le secrétaire général
Gérard Bernier

La Présidente
Colette Daudier

CR approuvé par le Comité le 01/11/2023

① Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// contact@teckelclubfrance.com
Correspondances à la présidente : Colette DAUDIER, 8 ch de Domingue, 33760, Arbis-Porte de Benauges
Courriers comptables à la trésorière : Jocelyne SCHOEN, 4 rue des Hautes Eaux, 67860, RHINAU

-----▲-----▼-----
Siège social : 11 rue des Thérourns – Lieudit Les Roucans 34490 – MURVIEL LES BEZIERS